

DEC171687DR10

Décision portant nomination de Monsieur Vincent Heyer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

Considérant que Monsieur Vincent Heyer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent Heyer, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 9 juin 2017.

Monsieur Vincent Heyer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Vincent Heyer est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Dr. Bertrand SÉRAPHIN
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE


Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie-Ange Luc


Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken